

Assemblée Générale du 5 mars 2022

Lieu : Salle des fêtes de Périgueux

Bonjour

- Nous sommes heureux de nous retrouver pour cette AG, après 2 ans de contraintes sanitaires qui ont bien limité les rencontres.

Il nous manque des adresses mail et nous ne voulions pas faire une communication partielle...heureusement nous avons nos revues forestières qui nous apportent des informations :

- Forêt privée de la Loire pour le Département.
- Parlons forêt pour la région.
- Forêts de France,

Le CA s'est réuni régulièrement malgré tout, soit en visio-conférence, soit en présentiel. Les compte rendus des CA sont publiés sur le site de l'association **afsf42.com**.

Julien Blanchon du CRPF a pu continuer ses visites de conseil sur le terrain à la demande des propriétaires.

Certains propriétaires habitent loin de leurs parcelles, un plan de gestion (voir document du CRPF) approuvé par le CRPF, peut les aider à exploiter leurs bois.

Ces documents sont d'ailleurs obligatoires pour bénéficier de certaines subventions et adhérer à PEFC.

PEFC est un organisme international de certification de gestion durable qui facilite la vente de nos bois d'éclaircie comme de récolte définitive (Voir Forêt Privée de décembre 2021).

Par ailleurs, des adhérents ont reçu des sollicitations abusives de la part de certains professionnels pour réaliser des coupes à blanc, même dans des sapinières, alors que le jardinage peut assurer un meilleur rapport à long terme : n'hésitons pas à demander un 2eme avis.

Les membres du conseil d'administration ont participé à de nombreuses réunions avec l'Union Forestière des groupements de sylviculteurs du Département, qui sont aussi regroupés au sein de Fransylva notre syndicat.

Adhérer à Fransylva nous permet :

- de bénéficier de la responsabilité civile forêt pour tout accident survenant dans nos parcelles
- de bénéficier d'une assistance juridique (depuis janvier 2022), dont la cotisation de 0,4 centimes par hectare est payée par l'association, soit 187 Euros pour l'année.
- de bénéficier de la possibilité de souscrire individuellement à l'assurance « Sylvassur catastrophe naturelle – tempête – incendie :
 - soit assurance patrimoniale sur la valeur des bois que nous estimons par parcelle
 - soit assurance reconstitution, moins onéreuse, qui rembourse le reboisement (voir publicité sur la couverture de forêt de France).

En cas de catastrophe, l'Etat n'accordera une aide que si l'on a souscrit une assurance personnelle par ailleurs.

Nous avons participé, avec les chasseurs, à des campagnes nocturnes de comptage de gibiers pour établir un état des lieux dans chaque massif forestier conformément au Plan Régional Forêt Bois (voir Parlons Forêt de juin 2020), ce qui permet d'argumenter les attributions triennales des bracelets.

Fransylva a rémunéré un jeune stagiaire étudiant en BTS forestier qui a contrôlé sur 3 périodes, les dégâts de gibier selon la méthode Brossier – Pallu, dans des plantations récentes subventionnées par le Département.

Parallèlement le CRPF a organisé une formation sur cette méthode pour les administrateurs et les délégués chasse des groupements.

Le délégué de notre association est Denis Penelle.

Si nous observons des dégâts de gibiers dans nos parcelles, il faut prévenir le CRPF, le délégué chasse ou notre gestionnaire qui rempliront une fiche de dégâts.

Notre rôle de forestier est de remplir une fiche de signalement de mise en régénération comme expliqué dans Forêt Privée de décembre 2020.

La charte forestière de LFA est en cours d'élaboration.

Les associations de forestiers sont largement consultées.

Des membres du CA ont rencontré des élus de St Jean Soleymieux et de Marols, communes très forestières.

Les nouveaux habitants découvrent notre secteur, la forêt travaillée par des propriétaires particuliers.

Des réunions d'initiation forestière, sur le terrain, ont ou vont avoir lieu.

Les sorties scolaires avec les classes de 6ème des collèges de St Bonnet le Château vont reprendre cette année après 2 ans d'interruption. Le Crédit Agricole nous soutient à nouveau avec un bon goût.

Les comices de Feurs auront lieu en 2022 les 25 26 et 27 mars.

Fransylva, CRPF, Fibois, ETF, lycées forestiers y tiendront un stand "pole bois " pour faire connaître la forêt et le travail des forestiers.

Notre association du Sud Forez assure la permanence du samedi 26 mars de 9h à 13h.

Le conseil départemental de la Loire soutient activement la filière forêt bois (voir Forêt Privée de mars 2021).

Julien.BLANCHON nous présentera le plan filière 2021 – 2027, qui accorde des aides financières selon 9 axes de développement, dont en particulier le soutien des nouveaux propriétaires de moins de 40 ans, s'ils appartiennent à un groupement forestier (dispositif 4 du plan filière).

Un gros travail du CA est axé sur une réflexion concernant la communication des forestiers envers le grand public (forêt entreprise / société).

Le confinement, les actualités sur l'environnement et l'écologie ont fait redécouvrir l'importance et les bienfaits des forêts de notre secteur.

Randonneurs, VTT, quad etc sont beaucoup plus présents.

Certains reprochent tout travail forestier et voudraient laisser la nature en libre évolution.

Nous réfléchissons au CA à une communication pédagogique sur le travail des forestiers, par exemple à l'entrée des voies forestières.

Ceux parmi vous qui souhaitent participer à la réflexion sont les bienvenus.
Pour financer la réalisation... nous recherchons des sponsors parmi vous ou vos connaissances.

Je passe la parole au trésorier pour le rapport financier.

Ensuite, nous devons élire de nouveaux administrateurs pour renouveler et étoffer le CA.

La Présidente
Marie-Geneviève D'HEROUVILLE